



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE CONFORT

CONFORT – THEATRE DE VERDURE

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGERS

TRAVAUX TERRASSEMENTS – RESEAUX SECS – VOIRIE –
MOBILIERS – ESPACES VERTS

Règlement de Consultation (RC)

Date limite de remise des offres:

Le mardi 21 janvier 2025

SOMMAIRE

Article 1. Objet de la consultation

Article 2. Conditions de la consultation

Article 3. Présentation des offres

Article 4. Jugement des offres

Article 5 . Conditions d'envoi et de remise des offres

Article 6. Unitaire monétaire du marché

Article 7. Renseignements complémentaires

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet:

La réalisation des travaux d'aménagements pour la création d'un théâtre de verdure, comprenant terrassement, réseau pluvial, réseau électrique, réseau d'éclairage, gradins, mobilier urbain, béton désactivé, voirie et espaces verts

Démarrage prévisionnel des Travaux : début Avril 2025

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de la réception des offres, la Commune se réserve le droit à une négociation avec les candidats en vue du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le jugement des candidatures et des offres aura lieu suivant les dispositions de l'article IV du présent règlement de consultation.

2.2 Pouvoir adjudicateur - Maître d'ouvrage

Le pouvoir adjudicateur, maître d'ouvrage, est la COMMUNE DE CONFORT

2.3 Maître d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par Michel CAUSSE – INTERIEUR ET PAYSAGE et Olivier URSOT – ALIA-GE

2.4 Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Sans objet

2.6 Variantes et options

**Le soumissionnaire devra répondre aux options prévues dans la consultation
Aucune variante ne sera acceptée**

2.7 Nomenclature

Code principal	Description
45111212-7	Travaux de déblaiement
45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
45233140-2	Travaux routiers

2.8 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.9 Le marché est traité en entreprise générale ou en groupement d'entreprises.

En cas de groupement, la forme imposée après l'attribution du marché sera celle du groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de consultation
- Un acte d'engagement
- Un CCAP
- Un CCTP
- Un Bordereau de prix
- Un Détail Quantitatif et Estimatif
- Un dossier de plans

Le dossier de consultation sera remis au candidat en le téléchargeant gratuitement auprès des adresses internet suivantes : <https://marchespublics.ain.fr/entreprise>

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux. En cas de groupement, le mandataire et chaque co-traitant devra fournir l'ensemble des pièces listées ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

3.1. Présentation des candidatures :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur	Non

économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

3.2. Présentation des offres :

Un dossier technique comprenant :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise,
- Le CCAP signé par une personne habilitée à engager l'entreprise,
- Le CCTP signé par une personne habilitée à engager l'entreprise,
- Le bordereau des prix original complété, daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise
- Le Devis Quantitatif et Estimatif original complété, daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise
- **Un mémoire justificatif** comprenant les dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, les fiches matériaux proposés, les moyens mis en œuvre, les délais et planning d'intervention

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Examen des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

4.2 Pour le Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4,

R.2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, le Maître d'Ouvrage choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, en tenant compte des critères suivants faisant l'objet d'une pondération :

> La valeur technique de l'offre : 40% :

> Le prix : 60%

Les entreprises seront notées sur 100 (sur 60 pour la note financière et sur 40 pour la note technique).

La note financière sera calculée par la formule :

Note = E/C x 60 ou E est l'offre la plus économique et C l'offre notée.

La note technique de l'offre sera appréciée et notée sur la base des informations fournies par le candidat dans le mémoire justificatif décrit à l'article 3.2 du présent R.C :

- sur 5 points : phasage et planning du chantier
 - Présence d'un planning détaillé obligatoire, phase préparatoire, commande, exécution des travaux, réception
 - Engagement de l'entreprise pour son démarrage de travaux à partir du 7 avril 2025 hors période de préparation
- sur 5 points : Les mesures environnementales, d'hygiène et de sécurité sur le site
- sur 10x2 points : performance, provenance et qualité des matériaux (Références, fiches techniques, provenance des matériaux, courbe granulométrique , classification pétrographique, absorption d'eau, résistance au gel, dureté et porosité etc.)
- sur 5x2 points : Procédés d'exécution et moyens utilisés (longueur des blocs, traitement des angles et joints, rendu esthétique en fonction des finitions demandées, etc.)

Note 0 : absent / Note 1 : faible / Note 2 : insuffisant / Note 3 : moyen / Note 4 : bon / Note 5 : excellent

La note technique finale sera calculée par la formule :

Note pondérée = m/M x 40 ou M est la note mémoire la plus élevée et m la note du mémoire à pondérer.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats

produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres au plus tard :

le mardi 21 janvier 2025 à 12 heures délai de rigueur

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.ain.fr/entreprise>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COMMUNE DE CONFORT

68 rue de la Valserine - 01200 CONFORT

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ARTICLE 6 - UNITÉ MONÉTAIRE DU MARCHÉ

Le candidat est informé que le Maître d'Ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante: *l'euro*.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront adresser leurs questions exclusivement par mail à : du profil d'acheteur du

pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : mairie.confort@gmail.com

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.